



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

12/01/2017

Dossier complet le

25/01/2017

N° d'enregistrement

617-4326

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement sur une superficie de 2 ha en vue de l'aménagement d'un lotissement comprenant 16 lots au lieu-dit "Seguin" sur la commune de Saint-Pardon-de-Conques (33).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a)	Défrichement d'une surface inférieure à 25 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement de 2 ha d'un boisement de feuillus mixte acidiphile pour la réalisation d'un lotissement comprenant 16 lots au lieu-dit "Seguin" sur la commune de Saint-Pardon-de-Conques (33).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la réalisation d'un lotissement composé de 16 parcelles de terrain à bâtir, desservies par une voie nouvelle aménagée en impasse.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par une coupe et abattage des arbres, arbustes et de la végétation herbacée gênant les constructions, un maximum sera conservé. Les souches seront ensuite enlevées et les débris de végétaux broyés.

Le sol sera ensuite travaillé travaillé sur l'emprise des constructions afin d'aménager les parcelles.

Le chemin actuel sera laissé en l'état et recolonisé par la végétation forestière. Le boisement existant entre le golf et le projet sera conservé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement ; la phase d'exploitation concernera le lotissement à réaliser.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie maximale défrichée	- 20 000 m ²
- Superficie totale apparente du lotissement	- 20 322 m ²
- Superficie totale apparente des lots	- 16 096 m ²
- Superficie totale voirie enrobé	- 1 230 m ²
- Superficie totale accès en bicouche	- 554 m ²
- Superficie totale des espaces verts	- 2 442 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Lieu-dit "Seguin"
33 210 Saint-Pardon-de-Conques

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 11 ' 53.73 W Lat. 44 ° 32 ' 24.34 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est actuellement occupé par un boisement de feuillus acidiphile à strate arbustive dense, en particulier sur la partie ouest de la parcelle. Ce boisement se constitue de Chêne pédonculé, Chêne rouge, Châtaignier et Charme commun en strate arborescente et de Genêt à balais, Aubépine et Châtaigner en strate arbustive. La strate herbacée se compose quant à elle de Ronce, ornie, Bruyère cendrée. La limite sud de la parcelle est caractérisée par un chemin d'accès à l'habitation située à l'est. Au sud de ce chemin se trouve un terrain de Golf. Une mare est présente entre le terrain de golf et le chemin.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Projet situé en zone U : secteur réservé à l'habitat

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En Gironde il existe un Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement sur les routes départementales de trafic annuel supérieur à 6 millions de véhicules approuvé le 26 juin 2014 ainsi qu'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 2ème échéance approuvé le 29 février 2016, la commune de Saint-Pardon-de-Conques n'est cependant pas concernée par ces plans.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune soumise à un PPRN : 2009-03-25. Elle fait également l'objet d'un programme d'action préventive sur les inondations (PAPI). Remontée de nappes : sensibilité moyenne
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de St-Pardon-de-Conques est concernée par une ZRE au titre du réseau hydrographique de la Garonne. Le lotissement est éloigné de la Garonne et de ses affluents et n'engendrera pas de prélèvement dans ce réseau hydrographique.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans un rayon de 3 km autour du projet, il existe le captage dit "La Gaule" (code BSS n°08523X0094). Le projet est implanté à 2,4 km au Sud-Ouest du périmètre de protection éloignée de ce captage
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Directive « Habitats » : « Réseau hydrographique du Brion », à 3,9 km à l'Ouest. « La Garonne », à 2,7 km au Nord. « Réseau hydrographique de la Beuve », à 3,5 km à l'Est.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle sera divisée en 16 lots raccordés à l'eau potable.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe une nappe au droit du projet, relevée au sein d'un puits de particulier à 3,00 m/sol le 28 novembre 2016. Ce puits est à seulement 50m du site et d'une profondeur limitée de 5,85 m/sol. Le projet ne prévoit pas d'ouvrage en sous-sol. Les seules excavations prévues par le projet seront les tranchées de passages des réseaux divers d'une profondeur limitée (environ 1,00 m/sol), tranchées réalisées par tronçons. Afin de s'affranchir de toute venue d'eau et de pompage de la nappe en phase chantier, les travaux sont planifiés en période d'été.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Destruction d'un boisement de feuillus mixte : habitat naturel et flore communs dans la région. Risque modéré de destruction d'habitat terrestre d'amphibiens utilisant potentiellement la mare située en bordure du Golf. Une frange boisée de minimum 10 mètres sera conservée entre la mare et le lotissement.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidences sur les sites Natura 2000 présents à proximité étant donné l'absence de lien hydrographique entre le projet et ces sites (plus de 700 mètres entre le ruisseau le plus proche et le site de projet) et la distance (plus de 2,5 km) qui les sépare. Le projet n'est pas de nature à remettre en cause l'intégrité du site inscrit.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un espace naturel composé d'un boisement de feuillus mixte. Il entraîne donc un changement d'occupation du sol permanent et une consommation d'espaces forestiers. Toutefois, la superficie concernée (2 ha) est faible par rapport à la surface du massif forestier environnant.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de remontée de nappes : sensibilité moyenne
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le défrichage sera source de bruit (utilisation d'engins motorisés) et la zone est proche des zones d'habitat. Les nuisances seront cependant temporaires.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le lotissement disposera d'un éclairage nocturne.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Outre ceux issus de l'utilisation d'engins motorisés lors du défrichage, il n'y aura pas de rejets de polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées du lotissement seront collectées, stockées et rejetées par débit régulé au fossé existant le long de la voie communale en limite ouest du projet. a seule pollution au droit d'un projet résidentiel est une pollution "particulaire" issue de la voirie interne. Les eaux seront collectées via des grilles avaloirs avec décanteur et départ siphonide, limitant ainsi la pollution du réseau hydraulique superficiel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet entraînera la destruction de 2 ha de surfaces sylvicoles, superficie faible par rapport à la surface du massif forestier environnant.</p>

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 6 : Description du milieu naturel du site
- Annexe 7 : Localisation des zones à sensibilité particulière à proximité du projet
- Annexe 8 : cartographie des périmètres de protection du captage AEP dit "La Gaule" (transmis le 21 décembre 2016 par l'agence régionale santé)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Langon

le.

30.12.2016

Signature



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

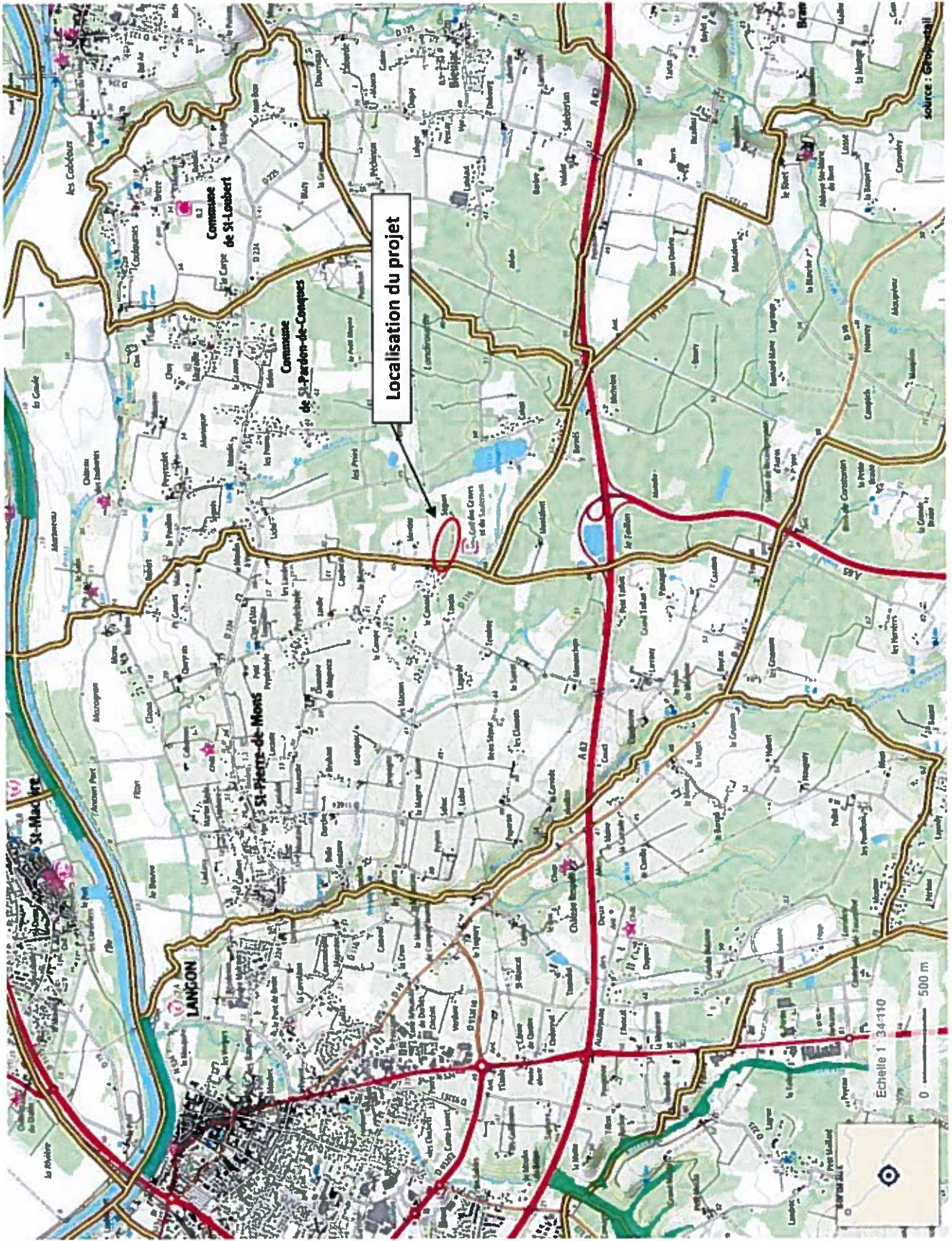
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site n'est pas inscrit dans une zone remarquable et les zones remarquables les plus proches sont relativement éloignées et ne sont pas en lien hydrographique avec le site de projet. Les milieux naturels présents sur le site du projet sont composés d'habitats et d'une flore communs dans la région et ne présentant pas d'enjeu particulier. Une mare est présente en bordure du projet. En cas de présence d'amphibiens, ceux-ci peuvent utiliser la parcelle forestière comme habitat terrestre. Cependant, le Triton palmé et la Salamandre tachetée, potentiellement présents dans cet habitat, n'ont pas leur habitat de protégé d'après la réglementation en vigueur. La Grenouille agile, également potentiellement présente, possède une réglementation plus stricte protégeant son habitat terrestre. Cependant, celle-ci a un pouvoir de dispersion plus important et peut donc trouver des habitats de substitution en périphérie, d'autant qu'une frange boisée de 10 mètres minimum est maintenue entre la mare et le projet, et qu'une parcelle boisée est présente à l'ouest de l'autre côté de la route communale, à circulation faible. Le projet n'engendre donc pas d'impact significatif sur les habitats naturels, la flore, et la faune. Par ailleurs les eaux pluviales issues des futures surfaces imperméabilisées (toiture, chaussée) feront l'objet d'une gestion qualitative et quantitative avant rejet dans le milieu naturel.

ANNEXES

**ANNEXE 1 : INFORMATIONS NOMINATIVES
RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE**

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION



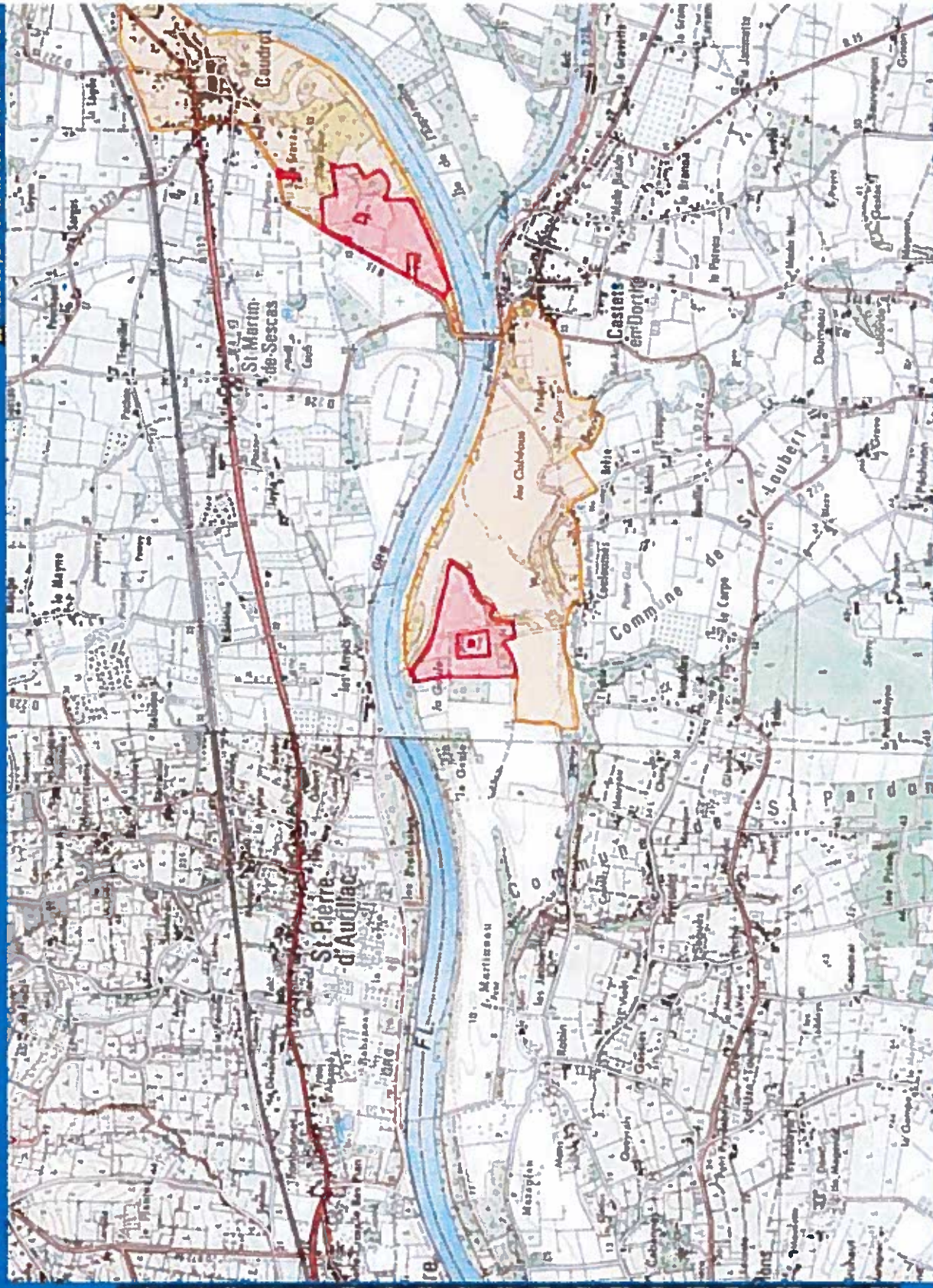
SAINT PARDON DE CONQUES : LA GAULE(08523X009-1)

Périmètres de protection

Plus les périmètres de captage sont étendus



CODE SISE-BAUX	000312
COMMUNE	SAINT PARDON DE CONQUES
CODE INSEE	33437
NOM DU CAPTAGE	LA GAULE
CODE BSS	08523X009-1
X (m)	400186
Y (m)	1954690
Z (m)	10
NATURE DE L'EAU	ESO
MAPPE	ALLUIONS GARONNE
PROFONDEUR (m)	12
DEBIT (m ³ /s)	10
USAGE	AEP
DATE AVIS HYDRO	26/11/1999
DATE CDH	06/10/2005
DATE DUP	01/12/2005
ETAT DE LA PROCEDURE	Procédure terminée (captage public)
MAITRE D'OUVRAGE	SYNDICAT DES EAUX CASTETS EN DORTHE
NOM UGE	SYNDICAT CASTETS EN DORTHE



Mise à jour
Septembre 2014

Point de captage

Périmètres de protection rapprochée et immédiato

Périmètres de protection ébignée

ECHELLE 1/25000

ARS Aquitaine-DT 33



ment
du Golf
E MONS)

V.C. n°5

PROJET

Golf des Graves
et du Sauternais

Habitation

ANNEXE 3 : PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES



LOCALISATION DES PRISES DE VUE

258

368

506

505

Échelle 1 : 2 132

0 50 m

Photographies du site prises le 16 décembre 2016

1



2









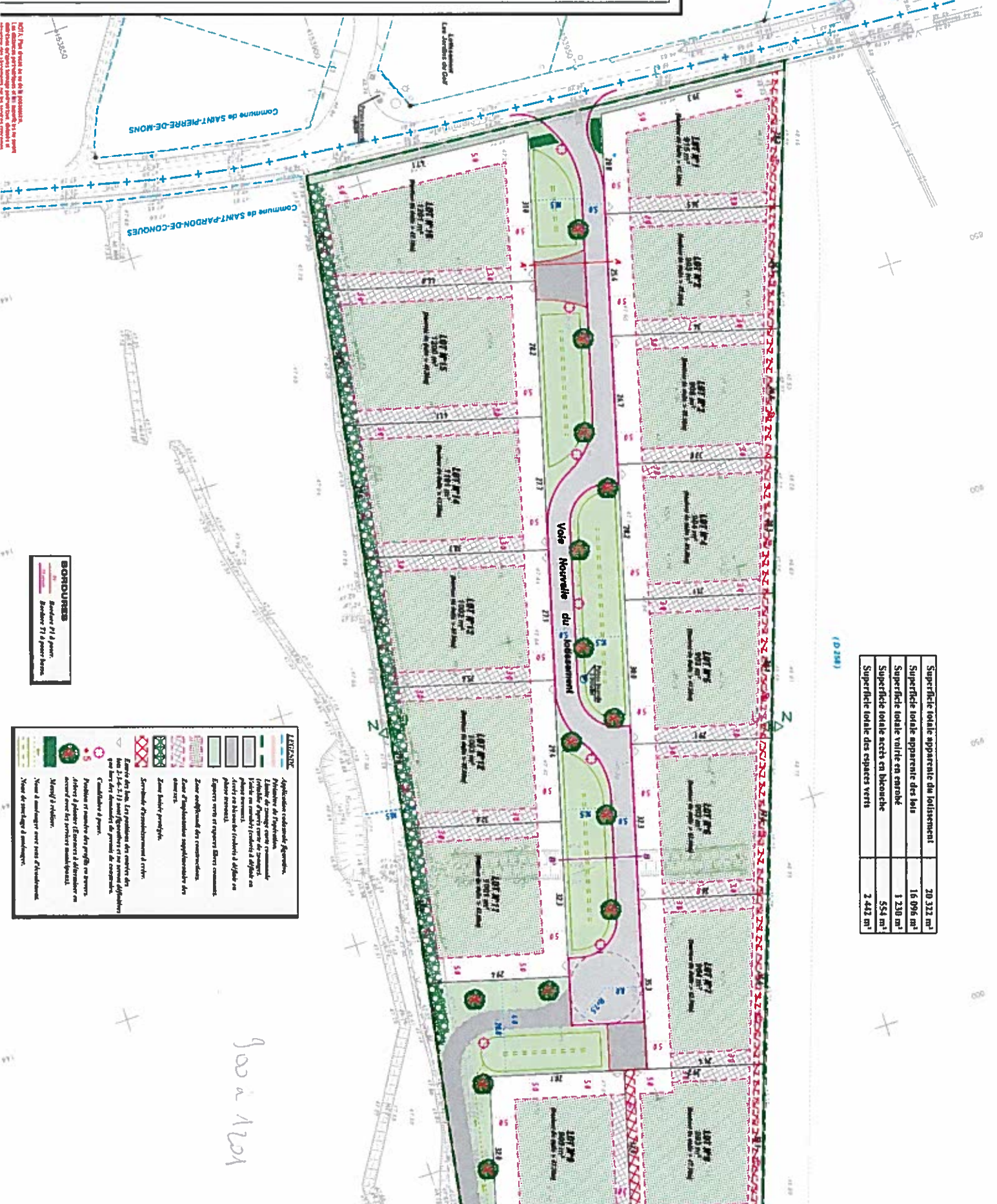
9



ALIMENTE A PLAN BU TROIE

ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET


















DE
N.-DE-CONQUES
DE PONTAC
ement
"U Golf"
 506



Superficie totale apparente du lotissement	20 322 m²
Superficie totale apparente des lots	16 096 m²
Superficie totale voirie en enrobé	1 200 m²
Superficie totale arçets en blocs-craie	554 m²
Superficie totale des espaces verts	2 472 m²

BORDURES
 Bordure P1 à points.
 Bordure T1 à points noirs.

LEGENDA

-  Application des signalisations routières.
-  Plantations de végétaux.
-  Zone de maçonnerie ou en béton.
-  Zone de graviers ou de cailloux.
-  Zone de graviers ou de cailloux.
-  Zone de graviers ou de cailloux.
-  Zone de graviers ou de cailloux.
-  Zone de graviers ou de cailloux.
-  Zone de graviers ou de cailloux.
-  Zone de graviers ou de cailloux.
-  Zone de graviers ou de cailloux.
-  Zone de graviers ou de cailloux.
-  Zone de graviers ou de cailloux.
-  Zone de graviers ou de cailloux.
-  Zone de graviers ou de cailloux.
-  Zone de graviers ou de cailloux.
-  Zone de graviers ou de cailloux.

900 a 1201

POSITION
PRO
PA.4

OMBRE FACILIM
 XAVER DE GOUYVILLE
 JEAN-MAURICIAUSAT

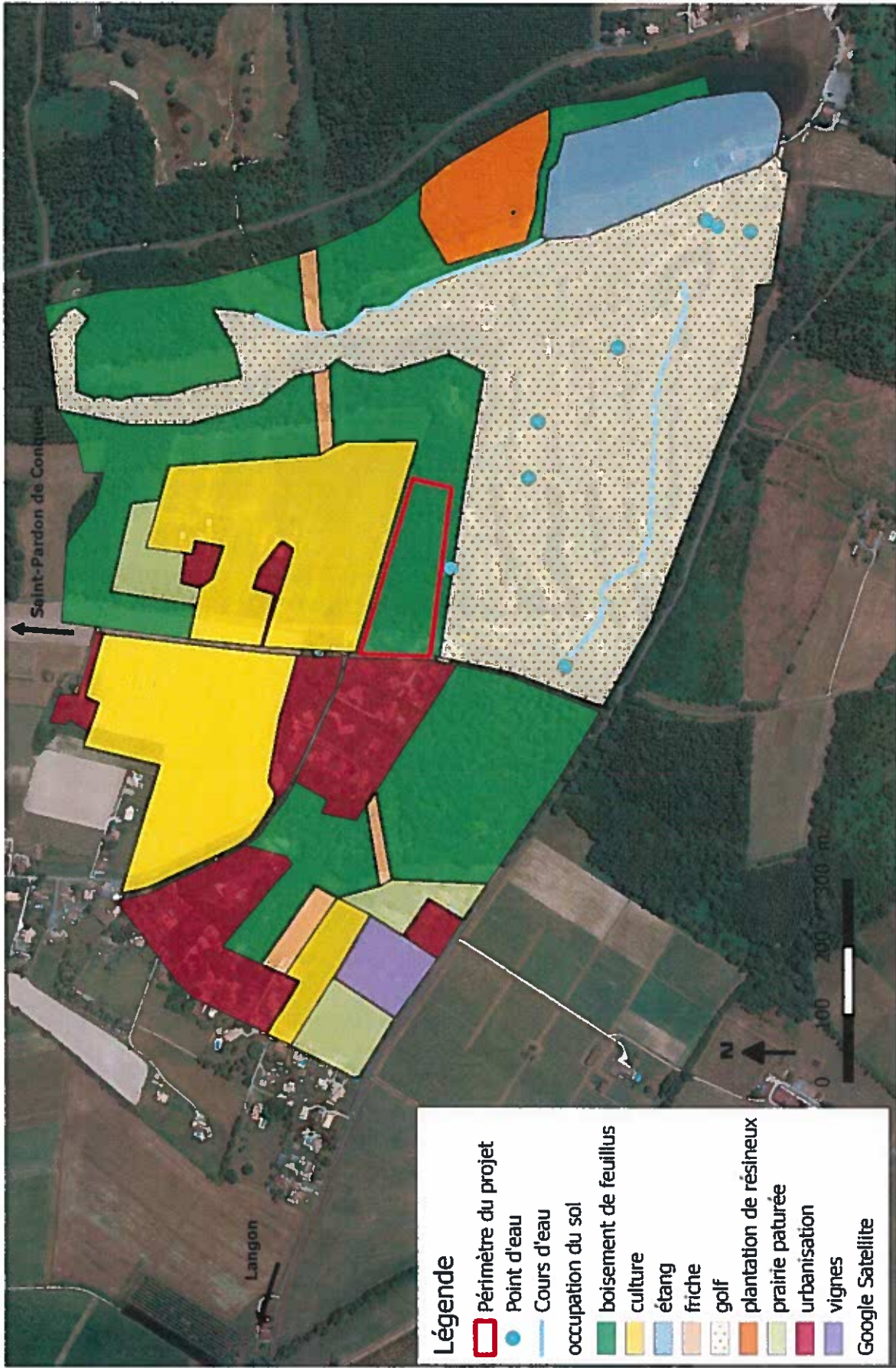
Dossier n° LANCENIMAN19
 Date: 16 Janvier 2018
 Scale: AL
 Description: OP

30/11/17 - 01:51:17:41 - [JAV@SIBI@CABINET]

Information de l'architecte sur ce plan peut être exploitée sans restriction.

NDLA: Vous devez lire ce plan avec attention. Ce document est un projet et ne doit pas être utilisé pour la construction d'ouvrages sans l'avis préalable de l'architecte.

OCCUPATION DU SOL



Légende

- Périmètre du projet
- Point d'eau
- Cours d'eau
- occupation du sol
- boisement de feuillus
- culture
- étang
- friche
- golf
- plantation de résineux
- prairie pâturée
- urbanisation
- vignes

Google Satellite

ANNEXE 6 : DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL DU SITE

potentiellement utiliser cette mare pour se reproduire et les boisements alentours comme habitats terrestres. Ces espèces sont protégées à l'échelle nationale : protection des habitats et des individus pour la Grenouille agile, des individus seuls pour les trois autres espèces.

Le projet n'affectant pas la mare, l'habitat de reproduction sera préservé.

Concernant les habitats terrestres, la Salamandre et le Tritons, ayant des capacités de dispersion relativement limitées, de l'ordre d'une centaine de mètres maximum, leur habitat terrestre ne devrait pas être affecté. La Grenouille agile et le Crapaud commun ont des capacités de dispersion plus importantes : ils pourront peut donc trouver des habitats de substitution en périphérie du site, d'autant qu'une bande boisée de minimum 10 mètres sera maintenue entre la mare et le projet et qu'une parcelle boisée est située à l'ouest de la mare de l'autre côté d'une route communale peu fréquentée. Le chemin actuel d'accès à l'habitation de fond de parcelle sera laissé en état et sera recolonisé par des essences forestières, favorables aux amphibiens. De même, il est prévu en fond de lot d'obliger l'implantation de haies d'essences locales variées selon un cahier des charges strictes joint au règlement du lotissement.

Au final, le projet n'aura pas d'incidences significatives sur les amphibiens.

➤ *Reptiles*

Le site offre des habitats assez peu favorables aux reptiles. Le Lézard des murailles peut cependant fréquenter les lisières ensoleillées de la parcelle.

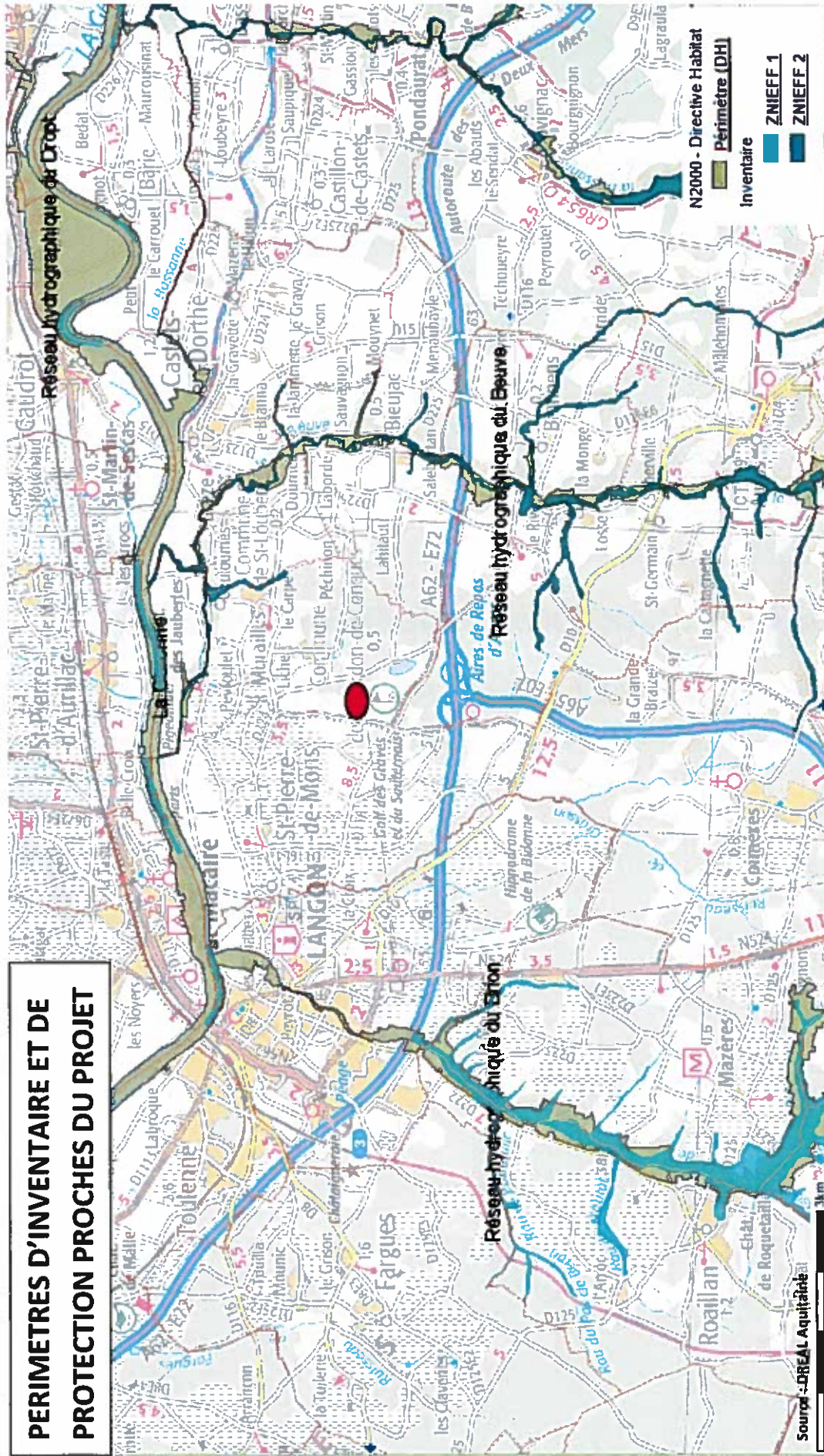
➤ *Insectes*

La parcelle du projet est composée d'un boisement dense relativement peu favorable aux lépidoptères et odonates. Etant donné le passage tardif dans la saison, aucun insecte n'a pu être observé par l'écologue. La mare située en bordure du terrain de golf peut accueillir quelques espèces d'odonates en reproduction mais celles-ci resteront à proximité de leur habitat de reproduction et ne s'aventureront pas dans le boisement.

Parmi les quelques chênes présents en strate arborée, seul un arbre présente un potentiel trou d'émergence de Lucane cerf-volant. Les chênes présents sont en bonne santé et peu favorables à la colonisation par les coléoptères saproxyliques. A noter que les arbres remarquables qui ne nécessitent pas d'être enlevés de par l'implantation du projet (implantation de la voirie et des bâtiments) seront conservés, et notamment ceux situés en périphérie du projet.

**ANNEXE 7 : LOCALISATION DES ZONES A SENSIBILITE
PARTICULIERE A PROXIMITE DU PROJET**

PERIMETRES D'INVENTAIRE ET DE PROTECTION PROCHES DU PROJET



**ANNEXE 8 : CARTOGRAPHIE DES PERIMETRES DE
PROTECTION DU CAPTAGE AEP DIT "LA GAULE"**

PARCELLE DU PROJET



Description du milieu naturel du site

1. Les habitats et la flore

La description des milieux qui composent le site résulte d'une visite sur le terrain réalisée le 16 décembre 2016 par un expert écologue de BKM.

Le site du projet se compose d'un boisement de feuillus mixte à dominante acidiphile avec une strate arbustive dense sur la majorité de la parcelle.

Les essences floristiques présentes sont les suivantes :

- Strate arborée: Chêne pédonculé, Chêne rouge, Charme commun, Pin sylvestre et Châtaigner.

- Strate arbustive : Genêt à balais, Aubépine, Erable sycomore.

- Strate herbacée : Ortie dioïque, Ronce, Lierre rampant, Epiaire des bois, Garance voyageuse, Petit houx, Bruyère cendrée, Oseille crépue, Renoncule rampante, Asphodèle blanche, Chèvrefeuille.

L'habitat naturel de la parcelle est relativement commun et ne présente pas d'enjeu particulier.

2. La faune

➤ *Mammifères*

La zone de projet présente des milieux favorables aux mammifères terrestres. La présence de milieux boisés offre en effet des habitats propices à ce groupe, notamment pour le refuge et l'alimentation. En outre, la présence d'un point d'eau à proximité immédiate augmente l'attrait du site. Cependant, l'urbanisation proche constitue une source de dérangement non négligeable pour les espèces les plus sensibles. Des Chevreuils et sangliers fréquentent néanmoins le site. La zone est assez peu favorable aux chiroptères. Parmi les quelques chênes présents en strate arborée, aucun vieil arbre susceptible d'abriter des gîtes arboricoles pour chiroptères n'a été observé. La zone peut cependant être utilisée comme territoire de chasse..

➤ *Oiseaux*

Les milieux présents sur le site peuvent être favorables à diverses espèces affectionnant les milieux fermés. Plusieurs espèces ont été entendues sur le site lors du passage de l'écologue, telles que le Pic vert, le Rouge-gorge familier, la Mésange bleue, le Merle noir et le Pinson des arbres. D'autres espèces fréquentant les habitats alentours peuvent également se retrouver dans la zone du projet, telles que la Corneille noire ou la Pie bavarde qui ont également été entendues. Toutes ces espèces sont communes.

➤ *Amphibiens*

Une mare se situe au sud du projet en bordure du terrain de golf. Des amphibiens communs tels que le Triton palmé, la Salamandre tachetée, le Crapaud épineux ou la Grenouille agile peuvent

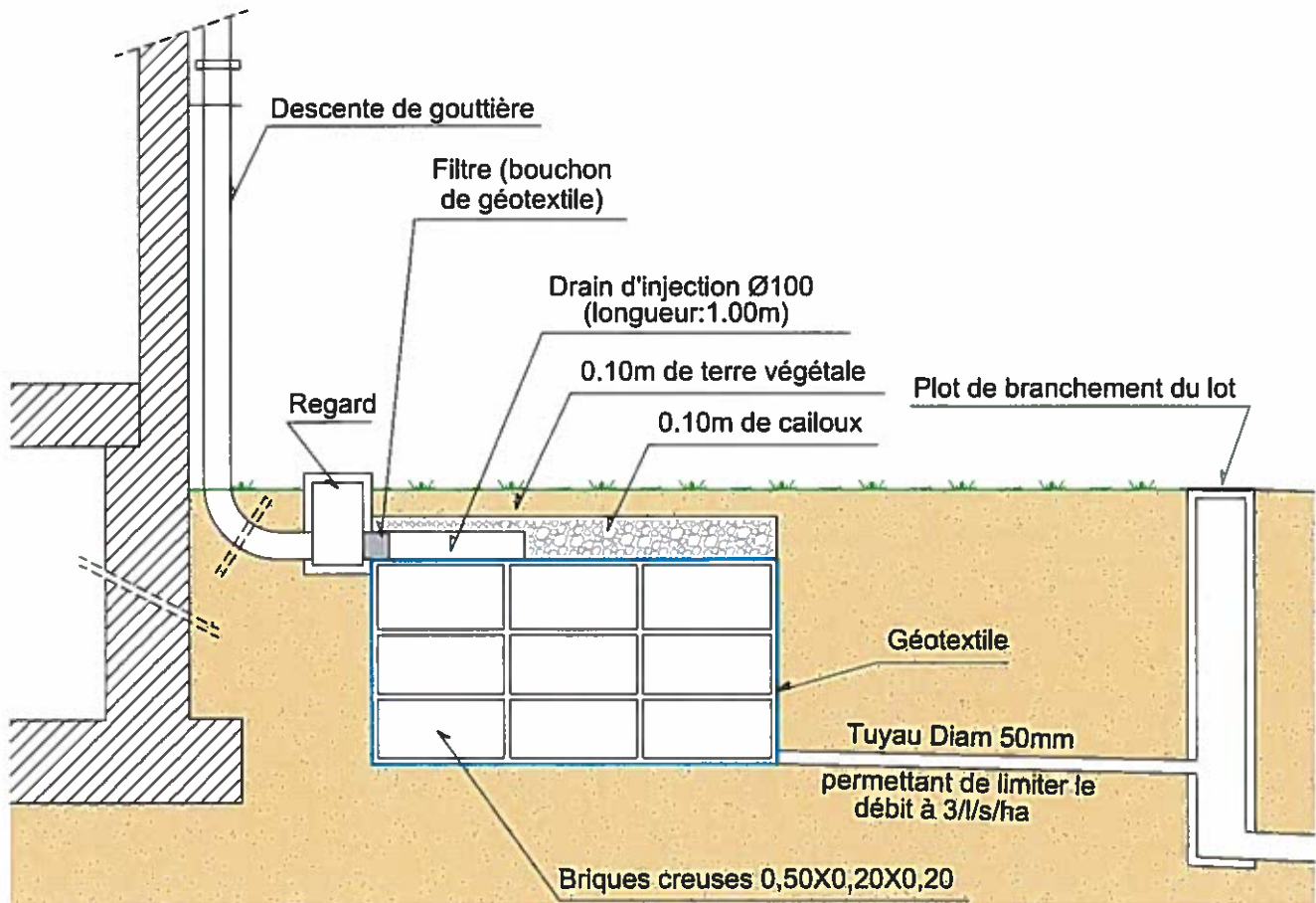
Commune de SAINT-PARDON-DE-CONQUES

Lotissement " Le Domaine du Golf "

ANNEXE

**Schéma de principe du dispositif individuel de stockage des Eaux Pluviales
à mettre en place par les acquéreurs des lots 1-2-3-4-5-6-7-8-10
et par les acquéreurs des lots 9-11-12-13-14-15-16 au delà de >200m²
imperméabilisé par lot**

Coupe de principe



Réf. : LANGON2016/145

abac
GÉOMÈTRES EXPERTS

AU-DELA DE LA MESURE

OLIVIER PACHEN

XAVIER de GOUVILLE

JEAN-MARC NIAUSSAT

